

Pourquoi adhérer à l'AMAP ?

Adhérer à une AMAP c'est :

- * soutenir une production agricole locale et de qualité (agriculture Biologique)
- * créer une filière économique indépendante des grandes entreprises agro-alimentaires, plus équitable et plus humaine
- * créer un lien direct et privilégié entre les Consom'acteurs et les producteurs
- * être solidaire avec des petits producteurs locaux et maintenir des emplois de proximité
- * bénéficier de produits de qualité à des prix justes (peu de transport, production non industrielle, pas d'intermédiaires)

Les paniers de Séraphine met en relation les consom'acteurs avec une dizaine de producteurs locaux : légumes, pains, œufs, poulets, produits laitiers, miel, jus de fruits, pommes, etc...

Venez nous rejoindre pour participer activement au maintien d'une agriculture de proximité sur Senlis et ses environs.

Pourquoi adhérer à l'AMAP ?

Adhérer à une AMAP c'est :

- * soutenir une production agricole locale et de qualité (agriculture Biologique)
- * créer une filière économique indépendante des grandes entreprises agro-alimentaires, plus équitable et plus humaine
- * créer un lien direct et privilégié entre les Consom'acteurs et les producteurs
- * être solidaire avec des petits producteurs locaux et maintenir des emplois de proximité
- * bénéficier de produits de qualité à des prix justes (peu de transport, production non industrielle, pas d'intermédiaires)

Les paniers de Séraphine met en relation les consom'acteurs avec une dizaine de producteurs locaux : légumes, pains, œufs, poulets, produits laitiers, miel, jus de fruits, pommes, etc...

Venez nous rejoindre pour participer activement au maintien d'une agriculture de proximité sur Senlis et ses environs.

Comment fonctionne l'AMAP ?

Chaque amapien peut prendre tous les contrats qu'il souhaite : un contrat est un engagement entre l'amapien et un producteur sur une période donnée (de 6 mois en général).

Chaque type de produit fait l'objet d'un contrat particulier : l'amapien paye à l'avance (avec un ou plusieurs chèques), et vient chercher ses produits aux dates de distributions prévues dans le contrat.

Certains produits sont distribués chaque semaine (légumes, pains, etc...), d'autres une semaine sur deux (œufs...), d'autres encore ne sont proposés qu'une fois par mois (miel, pommes...).

Tous les contrats sont accessibles sur notre site internet
www.lespaniersdeseraphine.fr

On y trouve également l'agenda des distributions, les actualités de l'AMAP et toutes les informations utiles...

Les paniers sont distribués tous les jeudis soir de 18h30 à 20h00 au 32 rue Eugène Gazeau (les 3 arches) à Senlis.

Comment devenir adhérent ?

Il est possible de devenir adhérent à tout moment, en signant le contrat d'engagement moral (téléchargeable sur notre site) et en payant la cotisation annuelle de 15 €.

Une AMAP émane d'un système associatif, elle demande un certain engagement de la part de ses adhérents : notamment, chacun doit assurer au moins deux fois par an une permanence un jeudi soir.

Ceci est valable pour tout les adhérents de l'AMAP.

Pour nous contacter : lespaniersdeseraphine@gmail.com

Comment fonctionne l'AMAP ?

Chaque amapien peut prendre tous les contrats qu'il souhaite : un contrat est un engagement entre l'amapien et un producteur sur une période donnée (de 6 mois en général).

Chaque type de produit fait l'objet d'un contrat particulier : l'amapien paye à l'avance (avec un ou plusieurs chèques), et vient chercher ses produits aux dates de distributions prévues dans le contrat.

Certains produits sont distribués chaque semaine (légumes, pains, etc...), d'autres une semaine sur deux (œufs...), d'autres encore ne sont proposés qu'une fois par mois (miel, pommes...).

Tous les contrats sont accessibles sur notre site internet
www.lespaniersdeseraphine.fr

On y trouve également l'agenda des distributions, les actualités de l'AMAP et toutes les informations utiles...

Les paniers sont distribués tous les jeudis soir de 18h30 à 20h00 au 32 rue Eugène Gazeau (les 3 arches) à Senlis.

Comment devenir adhérent ?

Il est possible de devenir adhérent à tout moment, en signant le contrat d'engagement moral (téléchargeable sur notre site) et en payant la cotisation annuelle de 15 €.

Une AMAP émane d'un système associatif, elle demande un certain engagement de la part de ses adhérents : notamment, chacun doit assurer au moins deux fois par an une permanence un jeudi soir.

Ceci est valable pour tout les adhérents de l'AMAP.

Pour nous contacter : lespaniersdeseraphine@gmail.com